



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lieux de culte

Question écrite n° 85327

Texte de la question

M. Gilbert Collard rappelle à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice que des tags avaient été dessinés sur la basilique du Sacré cœur et le Carmel de Paris et il souhaiterait savoir si le Parquet a ouvert une enquête préliminaire et le cas échéant quelles en ont été les suites. En effet en juin 2015, des tags injurieux ont été apposés sur la basilique du Sacré cœur de Montmartre et sur le mur d'enceinte du Carmel de Paris. Il semblerait que ces tags fassent référence au « mouvement gauchiste Redskins ». Ils évoquent également un emblème de la section française de l'Internationale ouvrière et constituent manifestement des actes de racisme antichrétien. Les précédents tags dataient du 16 avril 2015. Ces actes sont irrespectueux des lieux de culte des chrétiens. Il lui demande donc si les auteurs de ces dégradations ont été identifiés, appréhendés et sanctionnés avec la sévérité qui convient en pareil cas.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85327

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5558

Question retirée le : 29 septembre 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)